



Décembre 2022

# Informations municipales

04 74 02 02 02

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

« Froid et neige en décembre, du blé à revendre »

## ► dans le bulletin ce mois-ci

|  |   |
|--|---|
| Secrétariat                                    | 1 |
| Conseil municipal                              | 2 |
| Vœux de la municipalité                        | 2 |
| Auberge de Rivolet                             | 2 |
| Permanence « Rivolet Infos Accueil Numérique » | 2 |
| Démocratie participative                       | 2 |
| Centre Communal d'Action Sociale               | 2 |
| Divagation / Tenue en laisse des chiens        | 2 |
| Monoxyde de carbone                            | 3 |
| Sou des écoles                                 | 3 |
| Bibliothèque de l'école                        | 3 |
| Cantine  | 4 |
| Ecologie                                       | 4 |
| Plan vélo - CAVBS                              | 4 |
| Espace Infos Energie du Rhône                  | 4 |
| Téléthon 2022                                  | 5 |
| Randonnée mensuelle - ASL                      | 5 |
| Saint Vincent                                  | 5 |
| Qui suis-je?                                   | 6 |

## Dates à retenir

01 et 15/12 : Permanence – Rivolet Infos  
Accueil Numérique  
02 et 03/12 : Téléthon – Les 6 com's  
04/12 : Vente de sapins – Sou des écoles  
06/12 : Réunion du groupe démocratie  
participative – aménagement de l'aire de  
loisirs  
12/12 : Conseil municipal  
14 et 28/12 : Espace info-Energie –  
Permanence de Villefranche  
16/12 : Fête de l'école – Sou des écoles  
17/12 : Distribution des colis de Noël  
18/12 : Randonnée mensuelle – ASL  
06/01/2023 : Vœux de la municipalité  
20/01/2023 : Saint Vincent - Rivolet



**MAIRIE**

### Secrétariat

Le secrétariat de mairie sera **fermé du jeudi 22 au mercredi 28 décembre 2022 inclus. Une permanence sera tenue par les élus les mardis 20 et 27 décembre à 18h.**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Madame Catherine BUTET au 04 26 74 42 84 ou Monsieur Charles ORTONNE au 04 74 03 42 37.

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultables sur le site internet de Rivolet <http://www.rivolet.fr>:

**Mardi de 7h30 à 12h**

**Jeudi de 16h à 19h**

**Vendredi de 10h à 12h30**

## **Conseil municipal**

Le Conseil municipal se déroulera **le lundi 12 décembre à 19h30** dans la salle de réunion de Rivolet.

## **Vœux de la municipalité**

Madame le Maire et son Conseil municipal vous présenteront leurs vœux **le vendredi 6 janvier 2023 à 18h30 à la salle des fêtes**. Ce sera l'occasion de partager la galette des rois et de lever nos verres à cette nouvelle année.

## **Auberge**

« Bonjour rivoliens,

Que les nuages s'amoncellent ou pas, ce qui est sûr c'est que les températures extérieures vont baisser aussi devons-nous tout faire pour vous réchauffer avec nos moyens ;

Dans ce, but nous vous préparons ce mois de décembre 2022 :

- Un vrai Cassoulet Toulousain (école de Castelnaudary !) le 2<sup>ème</sup> week end de décembre (réservation plus que recommandée) (17€ la part) sur place ou à emporter
- Menu spécial réveillon de fin d'année **à emporter** : Briouate au canard, Couscous ROYAL, Pâtisseries Marocaines ; (sur réservation uniquement au moins 48h avant) à 27,5€/personne

Dans un autre registre nous vous offrons la possibilité de regarder les matchs de la coupe du monde de Foot en mini fan-zone au bar de l'auberge de Rivolet (abonnement beIN sports en complément de TF1) ou pour libérer la TV de la maison à d'autres programmes !

Bahija et Alain vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour 2023 ».

## **Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »**

Les habitants de la commune ont la possibilité de se rendre en mairie pour être accompagnés et aidés dans leurs démarches administratives. En effet, il est possible de rencontrer parfois des difficultés administratives et d'avoir besoin d'informations pour la gestion de différents dossiers. C'est dans ce cadre que la mairie propose une permanence ouverte à toute personne intéressée.

Ce mois de décembre, les permanences auront lieu, sur rendez-vous, **les jeudis 1<sup>er</sup> et 15 décembre, de 18h à 19h en mairie de Rivolet**.

**Pour prendre rendez-vous, merci de contacter le secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02.**

## **Démocratie participative : aménagement de l'aire de loisirs**

Le projet avance. Une réunion publique pour décider des aménagements de l'aire de loisirs aura lieu début 2023. Pour préparer au mieux cet événement, la prochaine rencontre aura lieu le **mardi 6 décembre de 20h à 22h** dans la salle de réunion de la mairie. C'est ouvert à tous : jeunes ou moins jeunes, riverains ou usagers de l'aire de loisirs, rivoliens intéressés ou souhaitant s'impliquer dans ce projet participatif.

## **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

La **distribution des colis de Noël** à nos aînés aura lieu le **samedi 17 décembre 2022 à partir de 10h**. Tous les membres du CCAS sont convoqués ce jour-là en mairie à 9h45 pour répartir les groupes de visite.

Les personnes nées avant le 31 décembre 1947, susceptibles de recevoir le colis de Noël, peuvent se rapprocher du secrétariat de mairie au 04 74 02 02 02 afin d'éviter tout oubli d'attribution.

## **Divagation / Tenue en laisse des chiens**

La municipalité tient à rappeler l'article 213 du Code rural qui interdit la divagation des chiens. Cette interdiction s'applique à tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde et

protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance de son maître et se trouve hors de portée de sa voix ou éloigné de lui de plus de cent mètres.

Également, il est demandé aux propriétaires de chiens :

- D'être vigilants sur le fait que les chiens doivent rester sous la surveillance de leurs maîtres ou être tenus en laisse.
- Qu'ils ne doivent pas les laisser aboyer pendant de longs moments.
- Qu'ils ramassent leurs déjections dès lors qu'elles sont sur le domaine public.

### **Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications**

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero...
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone>

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/attention-aux-intoxications-au-monoxyde-de-carbone-0>

Sante Publique France



**ECOLE**

---

### **Sou des Ecoles**

- **Vente de sapins de Noël : dimanche 4 décembre de 10h à 13h**

Les sapins sont à récupérer le **dimanche 4 décembre** dans la cour de l'école.

Ce jour-là, vente d'huîtres à déguster sur place ou à emporter, ainsi que des petits sablés et des cadeaux en tissu...

Une livraison des sapins est possible pour les personnes à mobilité réduite.

Renseignements : [rivolet.soudesecoles@gmail.com](mailto:rivolet.soudesecoles@gmail.com) ou 06 72 16 57 66.

- **Fête de l'école**

Nous vous informons que la fête de Noël aura lieu le **vendredi 16 décembre** à la **salle des fêtes à partir de 18h30**. Vous êtes tous conviés pour découvrir le spectacle des enfants.

### **Bibliothèque de l'école**

L'école dispose d'un espace BCD où les élèves se rendent régulièrement pour un temps lecture. Ce moment est très apprécié de tous. Nous constatons qu'il serait opportun de disposer d'un peu plus de BD « jeunesse ». Si vous le souhaitez, vous pouvez donc faire un don à la BCD et remettre vos BD directement à l'école.

## **Cantine**

*Avec l'aide des adultes encadrant la pause méridienne, les enfants mangeant à la cantine trient les déchets de cuisine type peau de banane, kiwi, pomme, ils ont un "bio seau" qui navigue de la cantine au composteur de l'école- du composteur à la cantine... (pas les retours d'assiettes qui sont très souvent inexistantes car la commande des repas se fait en fonction d'un volume de ce que les enfants aiment ou pas, et non pas au nombre d'enfants inscrits).*

*Les barquettes de fromage frais, pots de yaourt, pot de petit suisse sont mis à part sur les tables puis mis de côté et regroupés avec les barquettes où sont livrés les repas. Ces emballages iront dans la colonne de tri volontaire une à deux fois par semaine.*

*BRAVO à eux ! et prenons exemple, trions et pratiquons l'antigaspi.*



## **ENVIRONNEMENT**

---

### **Ecologie**

*En tant que science, l'écologie est généralement considérée comme récente, étant seulement devenue prééminente dans la seconde moitié du XXe siècle.*

*Le terme « écologie » vient du grec oikos (« maison », « habitat ») et logos (« science », « connaissance ») : c'est la science de la maison, de l'habitat. Historiquement, il fut inventé en 1866 par le biologiste allemand Ernst Haeckel.*

*Wikipedia*

### **Plan vélo - CAVBS**

*Dans le cadre son Plan Vélo, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône réalise un schéma directeur cyclable sur l'ensemble des 18 communes membres. L'objectif de l'étude est de définir une nouvelle stratégie communautaire permettant d'améliorer les déplacements à vélo et d'augmenter la pratique cyclable sur le territoire.*

*Afin de faire un état des lieux des pratiques cyclables et de prendre en compte au mieux vos attentes et vos besoins, une enquête en ligne est lancée dès le 17 novembre et sera accessible jusqu'au 19 décembre 2022 inclus.*

*Que vous vous déplaciez à vélo au quotidien ou ponctuellement, voire jamais, vous pouvez faire part de votre expérience via le questionnaire suivant : <https://forms.gle/sy7ns8tH8zeyCq2w9>*

### **L'espace info->Energie du Rhône**

*Cet espace renseigne gratuitement les particuliers et les maîtres d'ouvrage sur toutes les questions liées à l'énergie.*

*Un conseiller indépendant de tout fabricant de matériel ou fournisseur d'énergie vous accompagne gratuitement dans vos démarches : Aides financières, conceptions techniques, hiérarchisation des travaux. **Sur RDV au 04 37 48 25 90***

*Les permanences de décembre ont lieu **les mercredis 14 et 28 décembre de 9h30 à 16h30** à l'adresse suivante :*

**13 rue Claude Bernard - 69400 Villefranche-sur-Saône**

*Des informations sont également disponibles sur le site internet suivant : [www.infoenergie69-grandlyon.org/particuliers/](http://www.infoenergie69-grandlyon.org/particuliers/)*



## ASSOCIATIONS

---

### Téléthon 2022

Les 6 com's est une association regroupant les communes de Cogny, Denicé, Lacenas, Montmelas, Rivolet et Saint-Cyr-le-Chatoux. Elle organise le Téléthon 2022 :

- Le vendredi 2 décembre 2022 : MARCHE NOCTURNE avec départ à 19h de chaque commune pour un regroupement à la chapelle de Chevennes où sera servi un vin chaud puis parcours commun vers la salle des fêtes de RIVOLET :
  - o Soupe à l'oignon
  - o Soupe à la courge
  - o Hot-dogs, gaufres, crêpes, buvette
- Le samedi 3 décembre 2022 : à la salle des fêtes de RIVOLET soirée musique avec :
  - o 19h : Concert par l'Echo de la Vallée du Morgon
  - o 20h30 : Concert de JAZZ pour tous par le groupe « QUART'UP (reprise de standards et de chansons françaises).  
Tout au long de la soirée : Hot-dogs, gâteaux, buvette.
- Le dimanche 4 décembre 2022 :  
Salle des associations de LACENAS : Séances de YOGA
  - o de 9h à 10h
  - o de 10h15 à 11h15Tous les bénéfices de ces 3 journées seront intégralement reversés au profit du TELETHON.

### ASL – Randonnée mensuelle

La prochaine randonnée mensuelle aura lieu **le dimanche 18 décembre** (exceptionnellement le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois).

Départ à 9 heures, place Auderville.

Durée : environ 3 heures

### Saint Vincent

Saint-Vincent est le « patron » des vigneron, et une fête a lieu dans de nombreux vignobles sous différentes formes. Après 2 années sans festivités à cause du COVID, les Vincent nommés en 2019 vous donnent RDV le **vendredi 20 janvier 2023** à la salle des fêtes de RIVOLET pour une soirée dégustation, buffet et convivialité... renseignements auprès de : Adrien DESMONCEAUX, Nicolas DUBOST ou Manu FELLOTT.

**LA COMMUNE DE RIVOLET VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOEL ET DE  
BONNES FETES DE FIN D'ANNEE**

La Mairie de Rivolet

## Qui suis-je ?

*Je pourrais peindre avec le haut de mes deux oreilles.*

*Je suis capable de bondir, de nager et de grimper aux arbres.*

*Mon odorat est bien meilleur que ma vue.*

*Je me fonds dans le paysage grâce aux tâches sur mon pelage.*

*Je suis discret et je vous observe quand vous vous promenez en forêt.*

*Je suis un félin et le plus grand du continent.*

*Ma survie dépend de votre protection.*

*Récemment, j'ai été filmé et j'ai fait la une dans les journaux du Beaujolais.*

*Vous avez la réponse ?*

*Envoyez-la à l'adresse de la mairie : [rivolet.mairie@orange.fr](mailto:rivolet.mairie@orange.fr)*